

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 19 mars 2013 à 19 H 00**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 12 mars 2013

**PRESENTS:** V DACHEUX - I MARCELLIN - P LE PAPE - JP RIZZON - A DAZON-  
M COMBIN - JM RAYMOND – L FOUSSAT -

**ABSENTS :** N ALIBERT avec procuration M COMBIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** V DACHEUX

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012– CCAS 2012</b>
---

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE 2012

Résultat de fonctionnement : excédent de 112.416.03 €

Résultat d'investissement : excédent de 49.000.93 €

- APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS 2012

Résultat de fonctionnement : excédent de 4 301.28 €

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

<b>QUESTION N° 2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AEP 2012</b>
--

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ADDUCTION D'EAU  
2012

Résultat d'exploitation : excédent de 4 517.61 €

Résultat d'investissement : excédent de 112 452.98 €

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012**

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2012
- 

Résultat d'exploitation : excédent de 61 777.59 €

Résultat d'investissement : excédent de 101 001.35 €

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 4 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PERCEPTEUR**

Le maire dépose sur le bureau les comptes de gestion 2012 de la perception.

Il confirme que les comptes sont en accord avec ceux des comptes administratifs 2012

Il procédera à la signature des comptes de gestion 2012.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 5 AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012 ET CCAS 2012**

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2012 et étudié les propositions des budgets 2013, le conseil municipal décide de reprendre la somme de 112 416.03 € au compte 002 de la section de fonctionnement budget communal.

CCAS : Excédent de 5 197.90 € le conseil municipal décide de reprendre cette somme au compte 002 de la section de fonctionnement budget CCAS.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 6 AFFECTATION RESULTAT BUDGET AEP 2013**

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2012 et étudié les propositions du budget 2013, le conseil municipal décide de reprendre la somme de 45 717.28 € au compte 002 excédent reporté de la section d'exploitation.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2012 et étudié les propositions du budget 2013, le conseil municipal décide de reprendre la somme de 61 777.59 € au compte 002 excédent reporté de la section d'exploitation.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 8: VOTE DU BUDGET COMMUNE 2013 ET CCAS 2013

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2013.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté

BUDGET COMMUNE 2013

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 615 998 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 478 392 €

BUDGET CCAS 2013

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 5 301 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 9 VOTE DU BUDGET AEP 2013

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2013.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté

BUDGET ADDUCTION EAU POTABLE

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 78 476 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 135 834 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 10 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2013**

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2013.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté  
**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 98 277 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 186 480 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 11 : VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES**

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2012, après avoir étudié les propositions du budget 2013,

**LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIV**

- décide de ne pas réviser les taux d'imposition.

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2013 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 8.02 %
- taxe bâti : 11.43 %
- taxe foncier non bâti : 57.26 %

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 12 TARIF M3 EAU**

Après avoir repris les résultats de l'année précédente Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur le montant du M3 d'eau pour l'année 2013

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** : de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau

Le prix du m3 d'eau reste à 0.90 €.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 13 ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET COMMUNE**

Le comptable de la commune a envoyé la liste des produits restés impayés. Afin de régulariser les comptes il convient de prendre en non valeurs les sommes suivantes

Budget communal : 5.20 €

Budget adduction eau potable : 39.27 €

Ces sommes seront prélevées sur le compte 654 de chaque budget.

**LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIV** : décide de prendre en non valeur les sommes citées ci-dessus.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N°14 CONVENTION ET DROIT DE PLACE VENTE FRUITS ET LEGUMES**

Le maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder au vote du tarif du droit de place à percevoir pour l'année 2013, concernant l'emplacement d'un marchand ambulant sur la place du Platane. Après discussion

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- fixe le droit de place à 50 € pour l'année 2013. Une convention sera signée avec l'intéressé et débutera du 19 mars 2013.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 15 : RETROCESSION D UNE CONCESSION A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'un courrier daté du 17 janvier 2013 proposant la rétrocession à la commune d'une concession située dans le cimetière communal N° 30 carré 3, vide de sépulture acquise le 5/08/1985. Le prix a été fixé par le demandeur à savoir 800 €.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- Accepte la reprise de la concession au nom de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession
- accepte le prix de 800 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION DIVERSE N°1 PRIX REPAS CANTINE**

Le maire dépose sur de bureau un courrier du prestataire assurant la préparation et la livraison des repas de cantine, indiquant l'augmentation du tarif du repas passant de 2.72 € à 2.86 € HT. Le conseil décide de ne pas répercuter cette hausse sur le prix du repas. Le tarif de 3.40 € TTC comprend le repas, le pain et les deux heures de garderie et le personnel.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION DIVERSE N° 2 RYTHMES SCOLAIRES**

En concertation avec les parents d'élèves et les institutrices, la municipalité a décidé de ne pas mettre en place la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSE N°3 DEMANDE SUBVENTION AU SMDE TRAVAUX DE MISE EN DISCRETION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire soumet au vote une demande de subvention au SMDE concernant les travaux de mise en discrétion d'une partie du réseau d'éclairage public pour un montant de 24 519,38 € TTC.

LE CONSEIL DECIDE DE CE QUI SUIVIT: d'autoriser Monsieur le Maire de faire la demande de subvention au SMDE et à signer tous les documents afférents.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSE N°4 DEMANDE SUBVENTION AU SMDE TRAVAUX DE MISE EN DISCRETION D UNE PARTIE DU RESEAU France TELECOM

Monsieur le Maire soumet au vote une demande de subvention au Conseil Général concernant les travaux de mise en discrétion d'une partie du réseau France Télécom pour un montant de 16 682,26€ TTC.

LE CONSEIL DECIDE DE CE QUI SUIVIT: d'autoriser Monsieur le Maire de faire la demande de subvention au Conseil Général et à signer tous les documents afférents.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 20 heures.

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE